

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 22 MAI 1914

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant création de la commune de Sougné-Remouchamps (province de Liège).

(Voir les nos 142 et 206, session de 1913-1914, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. GEORGES VERCRUYSSÉ, Président; BERRYER, EDOUARD BRUNARD, COULLIER, le baron D'HUART, NAETS, NAVEAU, RYCKMANS et LIGY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi portant érection de la commune de Sougné-Remouchamps a été voté en séance de la Chambre des Représentants du 7 mai 1914, par 84 voix contre 6 et 28 abstentions.

L'Exposé des motifs du projet rappelle que ce fut en 1871 que les habitants de la section de Sougné manifestèrent pour la première fois le désir d'être soustraits à la tutelle d'Aywaille. Leur demande étant restée sans suite, ils la formulèrent à nouveau en 1900. Une information fut décrétée par le conseil communal d'Aywaille en sa séance du 18 avril 1900. 283 électeurs émirent un avis favorable à la séparation, 57 votèrent contre, 39 s'abstinrent. Si décisifs que furent les résultats de la consultation du corps électoral, le conseil communal d'Aywaille refusa de voter la séparation et le conseil provincial de la province de Liège suivit l'avis du conseil communal. Dans ces conditions, l'autorité supérieure s'abstint de déférer aux vœux des habitants de Sougné-Remouchamps.

En 1910, ceux-ci renouvelèrent leurs instances. Une nouvelle consultation du corps électoral fut ordonnée; elle eut lieu le 21 mai 1911. 304 électeurs votèrent la séparation; 150 émirent un vote défavorable, 50 ne prirent pas part au vote. Malgré les résultats de cette consultation, le conseil communal se refusa à admettre la séparation et le conseil provincial se rallia au sentiment du conseil communal. Le Gouvernement ne